

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Service de la gestion du Personnel

Sous-direction des Personnels administratifs,
techniques, d'exploitation et des transports terrestres
d'exploitation et contractuels

Bureau des personnels techniques

Vos réf. :

Affaire suivie par :

Caroline LAURENT – DRH/SGP/ATET2
caroline.laurent@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 40 81 61 72 16 – Fax : 01 40 81 67 67

Objet : Promotions catégorie B au titre de 2012

La Défense, **20 SEP. 2011**

NOTE

à

Mesdames et messieurs les chefs de service

Mesdames et Messieurs les coordonnateurs en
DREAL, DRIEA et en MIGT 8

Suite à la réorganisation des services de la direction des ressources humaines (notamment la sous-direction ATET devenant MGS), et conformément à la circulaire générale promotion 2011 de la DRH publiée le 1er juillet 2011, la présente note a pour objet de vous donner les éléments de cadrage pour établir les propositions de promotion pour l'ensemble des corps de la catégorie B.

Je vous informe par ailleurs que les chantiers de fusion en cours des corps de catégorie B techniques et administratifs impacteront les promotions 2012 dans la mesure où les agents promus seront classés, après publication des nouveaux décrets statutaires, dans les grades d'avancement des nouveaux corps fusionnés.

J'attire votre attention sur le fait que seuls les corps de TSE et SAE sont soumis au processus d'harmonisation des propositions de promotions confié aux DREAL, et au directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France. Les propositions, pour ces corps, dans les départements et territoires d'Outre-Mer continuent à être harmonisées par la MIGT 8, ainsi que par la DGAC pour les agents affectés dans les services de l'aviation civile.

Pour les autres corps, les propositions des services devront être transmises à la DRH selon le calendrier prévisionnel des CAP nationales établi comme suit :

CORPS	GRADE DE PROMOTION	RÉCEPTION DES PROPOSITIONS DES SERVICES
CAP TSE 21-22-23 FÉVRIER 2012	LISTE D'APTITUDE À TSE 2012	DATE DE RÉCEPTION À LA DREAL / DRIEA / MIGT8 / DGAC 15 NOVEMBRE 2011
	TABLEAU D'AVANCEMENT À TSP 2012 TABLEAU D'AVANCEMENT À TSC 2012	DATE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS HARMONISÉES À LA DRH / MGS 2 15 DÉCEMBRE 2011
CAP SAE 6-7- 8 MARS 2012	LISTE D'APTITUDE À SAE 2012	DATE DE RÉCEPTION À LA DREAL / DRIEA / MIGT8 / DGAC 15 NOVEMBRE 2011
	TABLEAU D'AVANCEMENT À SAE CLASSE SUPÉRIEURE 2012 TABLEAU D'AVANCEMENT À SAE CLASSE EXCEPTIONNELLE 2012	DATE DE RÉCEPTION DES PROPOSITIONS HARMONISÉES À LA DRH / MGS 2 15 DÉCEMBRE 2011
CAP CAM 9 DÉCEMBRE 2011	LISTE D'APTITUDE À CAM 2011 ET 2012 TABLEAU D'AVANCEMENT À CAM CLASSE SUPÉRIEURE 2012 TABLEAU D'AVANCEMENT À CAM CLASSE EXCEPTIONNELLE 2012	DATE DE RÉCEPTION À LA DRH / EMC3 SEPTEMBRE 2011 (SAUF LA 2012 : 15/10/2011)
CAP CTT 9 DÉCEMBRE 2011	TABLEAU D'AVANCEMENT À CTT CLASSE SUPÉRIEURE 2012	DATE DE RÉCEPTION À LA DRH /ATET 3

	TABLEAU D'AVANCEMENT À CTT CLASSE EXCEPTIONNELLE 2012	15 SEPTEMBRE 2011
CAP IPSCR 12 DÉCEMBRE 2011	TABLEAU D'AVANCEMENT À IPSCR 2ÈME CLASSE 2012 TABLEAU D'AVANCEMENT À IPSCR 1ÈRE CLASSE 2012	DATE DE RÉCEPTION À LA DRH /ATET 3 30 SEPTEMBRE 2011

Je vous rappelle qu'il est impératif que les dates soient strictement respectées dans la mesure où elles conditionnent le bon déroulement des CAP nationales (envoi des dossiers aux représentants du personnel et organisation des pré-CAP).

S'agissant des 2 corps faisant l'objet d'une harmonisation régionale, les propositions des services devront être simultanément transmises aux DREAL, DRIEA, MIGT 8, DGAC et à DRH/MGS/MGS2 par voie électronique.

Dans un souci de lisibilité, de cohérence, d'exploitation et de synthèse des dossiers, les propositions des services devront obligatoirement être établies sur la base des modèles de référence ci-joints (fiche de synthèse - PM 140 ; fiche de proposition d'avancement - PM 130).

L'imprimé PM 130 récapitulant toutes les propositions par grade devra être accompagné du compte rendu de la réunion de concertation locale avec les organisations syndicales. J'attire tout particulièrement votre attention sur ce point. En effet, il est indispensable de disposer d'un document faisant apparaître la teneur des débats et les décisions prises. Le bordereau d'envoi du PM 130 précisant que les représentants des personnels ont été consultés n'est pas suffisant.

En l'absence de propositions, la communication d'un état néant est impératif.

J'insiste tout particulièrement sur la nécessité de renseigner précisément chaque rubrique, notamment la nature exacte du poste occupé par l'agent et les indicateurs mettant en relief les projets conduits en responsabilité propre. La qualité de l'argumentation est, en effet, déterminante pour apprécier le bien-fondé de la proposition.

Je vous rappelle que ces documents sont, bien souvent, les seuls outils permettant d'éclairer les membres des CAP et d'orienter leur décision. Aussi, j'attire votre attention sur le fait que les propositions qui, dans leur rédaction, ne reflètent pas la réalité des missions et responsabilités confiées à l'agent ni n'explicitent sa manière de servir sont susceptibles d'induire une appréciation erronée de la situation et d'aboutir, en conséquence, à une décision injustement défavorable.

Le tableau de classement des propositions après harmonisation établi par les coordonnateurs doit être scrupuleusement conforme au modèle joint en annexe.

Enfin, s'agissant du corps des contrôleurs des travaux publics de l'Etat, les promotions 2012, feront l'objet d'une note complémentaire qui vous sera adressée ultérieurement.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre les documents aux personnes suivantes :

Madame EGNELL Sabine pour les corps des CTT et IPCSR bureau MGS 2 (ex bureau ATET 3) Sabine.Egnell@developpement-durable.gouv.fr 01 40 81 65 54

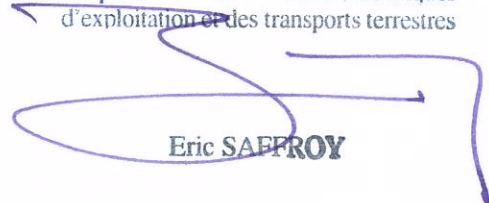
Madame GIMARD Caroline pour le corps des SAE bureau MGS 2 (ex bureau ATET 1) Caroline.Gimard@developpement-durable.gouv.fr 01 40 81 17 27

Madame PINVILLE Dominique pour le corps des TSE bureau MGS 2 (ex bureau ATET2) Dominique.Pinville@developpement-durable.gouv.fr 01 40 81 66 28

Monsieur Stéphane MEINIER pour le corps des CAM bureau MGS 3 (ex bureau EMC 3) Stephane.Meinier@developpement-durable.gouv.fr 01 40 61 69 41

Le bureau ATET 2 reste à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir.

Le sous-directeur
des personnels administratifs, techniques
d'exploitation et des transports terrestres



Eric SAFFROY

Annexes :

n°1 - les fiches techniques de promotion 2012

n°2 et 3 - PM 130 et PM 140

n°4 - tableau de classement des propositions harmonisées (modèle type)

Destinataires in fine :

–directions d'administration centrale,

–CGDD, CGEDD, MIILOS, CPII

–DGAC,

–services déconcentrés (DDT, DDTM, DIR, DREAL, DIRM, SN), PSI

–Ecoles (ENTE, ENTPE, CEDIP), CETE, CVRH,

–STC (CERTU, CETMEF, CETU, IFSTTAR, SETRA, CNPS, STRMTG)

–MIGT 8,

–ANAH, EPA Jussieu, ADEME, CEAPF

–Autres ministères (Culture, Justice, Défense, Affaires étrangères)

2.

